

MOBILITE A L'INTERNATIONAL

LES AIDES FINANCIERES

Vous allez effectuer un séjour d'études à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange, d'un cursus intégré ou d'un double/triple diplôme ou vous allez réaliser un séjour de stage (sous convention) inscrit dans le schéma LMD (Licence, Master, Doctorat) pour l'année universitaire 2025-2026. Une aide financière peut éventuellement vous être accordée.

1. Conditions générales

Les étudiants en période de césure ne sont pas éligibles aux bourses gérées par la Direction de la stratégie et des partenariats internationaux.

Vous trouverez ci-après, pour chaque aide financière : les conditions d'éligibilité, le montant indicatif de l'aide ainsi que la liste des pièces à fournir.

La majorité des aides à la mobilité sont cumulables (sous réserve, en fonction des fonds disponibles).

L'attribution des aides n'est pas automatique (être éligible ne signifie pas être bénéficiaire). L'université veille à ce que les candidats remplissent strictement les conditions pour obtenir les aides sollicitées.

Vous trouverez ci-dessous la liste des aides que vous pouvez solliciter auprès de la Direction de la stratégie et des partenariats internationaux de l'université Paris-Panthéon-Assas :

- Bourse Erasmus+
- Aide à la mobilité du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESRI)
- Aide à la mobilité de la Direction de la stratégie et des partenariats internationaux (DSPI), volet études (priorité aux étudiants ne bénéficiant d'aucune autre aide à la mobilité)
- Aide à la mobilité de la Direction de la stratégie et des partenariats internationaux (DSPI), volet stage (priorité aux étudiants ne bénéficiant d'aucune autre aide à la mobilité)
- Bourse de l'Université franco-allemande (UFA)

2. Périodes de candidature

Début de l'appel à candidatures pour les mobilités 2025-2026 : 10 juin 2025 à 12h.

Clôture des candidatures :

- **Erasmus+ : 25 juin à 12h**
- **Bourses du Ministère de l'Enseignement supérieur et bourses de la Direction de la stratégie et des partenariats internationaux : 15 septembre 2025 à 12h**

3. Dossier de candidature

La candidature se fera **uniquement en ligne sur la plateforme 'Mobility Online'**. Toute demande de bourse, quels que soient le ou les dispositifs visés, devra comporter :

- **Une seule lettre de motivation pour l'ensemble des bourses**
- **Un certificat de scolarité de l'année en cours**
- **Le dernier relevé de notes de l'année universitaire écoulée**
- **Un RIB à votre nom, émanant de votre banque, avec la domiciliation de la banque, et indiquant obligatoirement votre adresse personnelle**
- **Pour les mobilités en stage : la convention de stage tripartite signée par l'ensemble des parties**

A NOTER : Le candidat devra constituer un seul dossier de demande d'aide financière, commun à toutes les aides proposées et gérées par la Direction de la stratégie et des partenariats internationaux.

Pour toute information, contacter bourses.mobilite@assas-universite.fr ; M. Emmanuel HUGON (01 44 41 56 17) et Mme Flora HADDAG (01 44 41 56 84).



Type de mobilité

- Mobilité **d'études** : dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire, dans le cadre d'une convention Erasmus+ entre l'université d'accueil et l'université Paris-Panthéon-Assas, au niveau licence, master ou doctorat.
- Mobilité de **stage** : dans une entreprise ou un autre établissement à l'étranger. Le stage doit faire l'objet d'une convention de stage. Organisations non-éligibles : institutions européennes et autres organismes de l'Union européenne, y compris les agences spécialisées et les organisations chargées de la gestion des programmes européens (ex : Agences nationales). Liste exhaustive disponible sur : https://european-union.europa.eu/institutions-law-budget/institutions-and-bodies_en
- Pays programme : Etats membres de l'UE + Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie, Turquie.

Rappel : les mobilités vers le Royaume-Uni ne sont plus éligibles à la bourse Erasmus+. Les mobilités vers la Suisse ne sont pas éligibles.

Durée

	Durée longue	Durée courte
Mobilité d'étude	De 2 à 12 mois	De 5 à 30 jours (doctorants uniquement)
Mobilité de stage		
Mobilité combinée		De 5 à 30 jours
Mobilité hybride		

Niveau d'études

Dès la première année d'études (L1).

Conditions d'éligibilité

- Les mobilités 100% virtuelles ne bénéficient pas du statut et de la bourse Erasmus+.
- **Les personnes faisant partie des publics prioritaires tels que définis par Erasmus+ peuvent selon les conditions obtenir un supplément de financement** (sur présentation de justificatifs) :
 - o En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD) ;
 - o Boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7 ;
 - o Eventuellement : cas individuel pouvant relever de l'inclusion (analyse au cas par cas).
- Le niveau académique est pris en compte.
- Modulable : la bourse pourra couvrir tout ou partie de la durée du séjour.
- Les déplacements écoresponsables à moindre empreinte carbone vers le pays d'accueil sont favorisés (train, bus, covoiturage, bateau). Ils peuvent faire l'objet d'une aide financière complémentaire. Il faudra fournir les justificatifs de l'aller (en début de mobilité) ET du retour (en fin de mobilité).

Modalités de versement

80% de la bourse sont versés au début de la mobilité, à condition d'avoir effectué toutes les démarches et envoyé tous les documents demandés par la Direction de la stratégie et des partenariats internationaux. Le paiement des 20% restants interviendra à l'issue de la mobilité, lorsque l'étudiant aura effectué toutes les démarches nécessaires.

Pièces justificatives à fournir (au format PDF), en complément des documents à fournir pour toute demande de bourse (point 3 de l'introduction) :

Publics prioritaires	
En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH <u>ou</u> attestation de maladie longue durée <u>ou</u> carte invalidité, etc. Si le complément financier forfaitaire est jugé insuffisant, une prise en charge sur coût réel peut être demandée à l'Agence Erasmus+ France.
Boursier du supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Avis définitif de bourse CROUS
Eventuellement, cas individuel pouvant relever de l'inclusion (analyse au cas par cas) : - Situation individuelle particulière attestée et justifiée par une assistante sociale ou équivalent. - Personnes originaires d'un quartier prioritaire de la ville ou d'une zone France ruralités revitalisation.	Fournir une description de la situation individuelle et fournir les justificatifs correspondants

Supplément pour les transports écoresponsables	
Selon les documents dont vous disposez au moment de la candidature. Ces justificatifs seront redemandés en fin de séjour.	Justificatifs aller (début de la mobilité) ET retour (fin de la mobilité)



Aide à la mobilité internationale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESRI)

► **RAPPEL** : N'oubliez pas de remplir votre Dossier Social Etudiant (D.S.E.) sur le site web du CROUS le plus rapidement possible.

Public concerné

Etudiants **boursiers du CROUS** (bourse sur critères sociaux ou aide d'urgence annuelle) effectuant une mobilité d'études ou de stage et qui préparent un diplôme national relevant de la compétence du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Durée du séjour : entre 1 et 10 mois.

Un étudiant peut bénéficier **au cours de ses études supérieures** (tous niveaux d'études) **de 10 mois de bourse maximum**, consécutifs ou cumulés.

Niveau d'études : de la L1 au M2 inclus.

Montant indicatif : 400€ par mois.

Modulable : la bourse **pourra couvrir tout ou seulement une partie** de la durée du séjour.

Modalités de versement

La bourse du Ministère est versée en une seule fois.

Pièces justificatives à fournir (au format PDF), en complément des documents à fournir pour toute demande de bourse (point 3 de l'introduction) :

- L'avis définitif d'attribution de la bourse du CROUS pour l'année 2025/2026 *ou* le justificatif d'attribution de l'aide d'urgence annuelle allouée par le CROUS pour l'année 2025/2026.



AIDE A LA MOBILITE DE LA DIRECTION DE LA STRATEGIE ET DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX (DSPI)

Volet Etudes

Public concerné

Sont prioritaires les étudiants ne bénéficiant d'aucune autre aide à la mobilité au moment de leur candidature et pendant leur mobilité (Erasmus+, bourse du Ministère de l'Enseignement supérieur, UFA).

Types de mobilité : mobilités d'études niveau licence ou master.

Durée : de 3 à 9 mois.

Un étudiant ne peut bénéficier de cette bourse qu'une seule fois **au cours de ses études supérieures**.

Montant indicatif :

Maximum 250€ par mois.

Modalités de versement

La bourse est versée en une seule fois.

Conditions d'éligibilité

IMPORTANT :

- La sélection prend en compte le dossier académique
- La mobilité est effectuée dans le cadre de la formation initiale de l'étudiant.
- Seules les mobilités en présentiel peuvent bénéficier de la bourse de la Direction des affaires internationales.



AIDE A LA MOBILITE DE LA DIRECTION DE LA STRATEGIE ET DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX (DSPI)

Volet Stage

Public concerné

Sont prioritaires les étudiants ne bénéficiant d'aucune autre aide à la mobilité au moment de leur candidature et pendant leur mobilité (Erasmus+, bourse du Ministère de l'Enseignement supérieur, UFA).

Types de mobilité : mobilités de stage pour les étudiants inscrits en **master ou en doctorat**

Durée : de 1 à 6 mois.

Un étudiant ne peut bénéficier de cette bourse qu'une seule fois **au cours de ses études supérieures**.

Montants indicatifs :

- Stage rémunéré : maximum 150 € par mois.

IMPORTANT : La gratification du stage doit être inférieure à 800 € nets mensuel.

- Stage non rémunéré : maximum 250 € par mois.

Modalités de versement

La bourse est versée en une seule fois.

Conditions d'éligibilité

IMPORTANT : les stages obligatoires et non rémunérés sont prioritaires.

- La mobilité est effectuée dans le cadre de la formation initiale de l'étudiant
- Mobilité de stage professionnel (master) ou stage pratique (doctorat)
- Seules les mobilités en présentiel peuvent bénéficier de la bourse de la Direction des affaires internationales.



AIDE A LA MOBILITE DE L'UNIVERSITE FRANCO-ALLEMANDE (UFA)

Etudiant concernés :

Sont éligibles à la bourse de l'Université franco-allemande uniquement les étudiants inscrits dans un cursus soutenu par l'UFA :

- Programme « BerMuPa » (Berlin-Munich-Paris),
- Programme « Juriste européen »,
- Licence intégrée Droits français et allemand avec l'Université de la Sarre (Centre juridique franco-allemand).

Les bourses sont versées pendant les deux années de mobilité à l'étranger.

NB : Les étudiants partant en Allemagne dans le cadre d'un échange Erasmus+ « classique » ne sont pas éligibles à l'obtention de cette bourse.

Niveau d'études : de la L1 au M2 inclus.

Montant et durée : 350 € par mois, sur 5 mois par semestre.

Modalités de candidature :

Ce dispositif n'apparaît pas dans le dossier de candidature à compléter sur Mobility-Online.

Afin de bénéficier de la bourse, l'étudiant doit :

- Être inscrit auprès de l'UFA pour l'année 2025-2026 (inscription à effectuer en ligne sur <https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etudiant/informations-pour-etudiants>)
- Envoyer la confirmation de l'inscription à l'UFA signée et un RIB à son nom et adresse à bourses.mobilite@u-paris2.fr

Les bourses sont versées en début de chaque année du cursus.

Les étudiants ayant abandonné leurs études en cours de cursus ou n'ayant pas obtenu le diplôme à la suite du cursus devront rembourser l'intégralité des fonds reçus.